

Lyon, le 19 Février 1852

DÉPARTEMENT
du
RHÔNE.

Commissariat de Police
de
Lyon
3^e Arrondissement

N^o

Objet de la lettre.

Affaire Lemire
et Dupré.

M. Monsieur le Président du
Conseil des Prud'hommes.

Monsieur le Président,



En vertu d'une commission rogatoire,
à nous adressée, le 17 de ce mois, par M^e
Mercier Juge d'instruction à Lyon,
M^e M Granger & M^e Morel, membres de
votre conseil sont désignés pour M^e Mercier,
à l'effet de constater par un rapport les
détournements auxquels se seraient livrés
Dupré, (Claude) au préjudice de M^e
Lemire, et de déclarer dans ce rapport, si
ces détournements, n'ont pas été volontaires.
Dupré, a fait l'objet d'un procès verbal
que j'ai dressé, le 6 Janvier 1852, N^o 8.
Je placerais sous les yeux de M^e M
les experts, ce Procès Verbal, pour faciliter

Imp. chez M. Brunet, Palais National, 1^{er} étage, n^o 10.

A. Monsieur

leur travail.

Il me paraît nécessaire que M M
les experts entendent M le Maire, pour
lui demander de nouvelles explications.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monsieur le Président,

Très humble
et très obéissant serviteur.
Le Commissaire de police,
Ch. Promin.

120
Entre Le Ministère public
Et Perrier.

Monsieur
Le Président du conseil
des Prud'hommes

Lyon.





